

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 00

Mme Denise BUHL	M. Jean MATTER	Mme Muriel LANGE
M. André SCHICKEL	Mme Monique FLAMMAND	M. Christophe BATO
Mme Charlotte WODEY	M. Luc JAEGER	Mme Sophie JAEGLÉ VOGEL
M. Robert GEORGE	Mme Sylvie BAUMGART	
Mme Régine ZINGLE	M. Laurent VUILLAUME	

Absents excusés et non représentés : M René SPENLE

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Danielle TRAPPLER à Mme Denise BUHL

Secrétaire de Séance : Mme Monique FLAMMAND assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 08 mars 2022.
2. Attribution des marchés pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie.
3. Compte administratif et compte de gestion 2021 - budget général
4. Affectation des résultats 2021 – budget général
5. Compte administratif et compte de gestion 2021 - budget eau / assainissement
6. Affectation des résultats 2020-2021 – budget eau / assainissement
7. Compte administratif et compte de gestion - budget Lehgasse
8. Affectation des résultats 2021 - budget Lehgasse
9. Subventions 2022
10. Taux des taxes 2022
11. Dépenses d'investissement budget général
12. Budget primitif 2022 budget général
13. Fixation du prix de l'eau 2022
14. Dépenses d'investissement budget eau / assainissement
15. Budget primitif 2022 budget eau / assainissement
16. Budget primitif 2022 budget Lehgasse.
17. Location d'un garage situé au 04 rue de la gare
18. Création d'un emploi permanent
19. Révision du tarif de vente de bois d'affouage
20. Communication et Urbanisme.
21. Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
22. Divers

Point 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 08 mars 2022

Le conseil municipal est amené à approuver le compte rendu de la séance du 08 mars 2022.

Point 2 – Attribution des marchés pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie (D-2022-04-019)

Madame le maire expose :

Par délibération du 22 juin 2021, le conseil municipal a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général le marché de réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie pour insuffisance à la concurrence, de présence d'erreurs dans les exigences techniques et au refus de la sous-commission départementale d'accessibilité d'installer un élévateur.

Un nouveau permis de construire a été déposé et accepté, et un nouvel appel d'offres a été publié.

Le marché de travaux comprend 14 lots.

Le lot n° 03 étanchéité / zinguerie est dépourvu d'offre, vu l'article L2122-2 du Code de la Commande Publique l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code de la Commande Publique.

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié dans les dernières nouvelles d'Alsace, le site internet de la Commune et le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d'analyse des offres du 30 mars 2022 joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

✓ **D'ATTRIBUER** les marchés suivants :

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
01 – Gros-œuvre / transformation / échafaudages	BASSO FRANC SAS	250 000,00 €
02 – Charpente métal / métallerie	XB METAL	17 860,00 €
03 – Etanchéité / zinguerie	-----	-----
04 – Menuiseries ext. pvc imitation bois	BOETZLE SARL	28 996,00 €
05 – Menuiseries ext. Bois	BOETZLE SARL	23 240,00 €
06 – Menuiseries ext. alu / acier / murs rideaux	XB METAL	186 732,00 €
07 – Plâtrerie / isolation / plafonds	WEREY PLATRE & STAFF	62 949,14 €

08 – Chapes et isolant projeté	TECHNOCHAPE	4 455,00 €
09 – Carrelage	MULTISOLS	24 827,50 €
10 – Menuiseries intérieures bois / agencement	BOETZLE SARL	109 880,00€
11 – Peintures intérieures	PEINTURE LAMMER	16 073,96 €
12 – Ascenseur	ORONA EST	20 580,00 €
13 – Electricité / courants faibles	ELECTRICITE JOOS	76 626,64 €
14 – Sanitaires / chauffages / isolation / VMC	ERTLE ET FILS	93 515,54 €
TOTAL :		915 735,78 €

DECIDE

- ✓ **DE DEMANDER** des devis pour le lot n°03 étanchéité / zinguerie. Une nouvelle délibération sera prise pour attribuer ce lot.

Point 3 – Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget général

3.1 Compte administratif 2021 – budget général (D-2022-04-020)

Monsieur André SCHICKEL, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **LUI DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retirée de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2021	1 358 895,79 €	1 249 680,95 €	2 608 576,74 €
RECETTES Exécution 2021	1 521 080,71 €	1 135 391,95 €	2 656 472,66 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	162 184,92 €	- 114 289,00 €	47 895,92 €
REPORT	661 156,89 €	- 299 021,57 €	362 135,32 €
RESULTAT CUMULE	823 341,81 €	- 413 310,57 €	410 031,24 €

- ✓ **CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **PRÉCISER** que le compte administratif de l'exercice 2021 est en tous points conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3.2 Compte de gestion 2021 – budget général (D-2022-04-021)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **QUE LE COMPTE DE GESTION** dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 4 – Affectation des résultats 2021 – budget général (D-2022-04-022)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2021

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

CONSTATE que le compte administratif présente

Excédent de fonctionnement	823 341,81 €
Déficit d'investissement	- 413 310,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'INSCRIRE** à l'article 002 : résultat de fonctionnement en recette un montant de 823 341,81 € ;
- ✓ **D'INSCRIRE** à l'article 001 : résultat d'investissement en dépense un montant de 413 310,57 € ;

Point 5 – Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget eau/assainissement

5.1 Compte administratif 2021 – budget eau/assainissement (D-2022-04-023)

Monsieur André SCHICKEL, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **LUI DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retirée de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2021	205 779,93 €	89 025,87 €	294 805,80 €
RECETTES Exécution 2021	206 169,86 €	140 463,35 €	346 633,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	389,93 €	51 437,48 €	51 827,41 €
REPORT	4 752,03 €	- 34 280,45 €	- 29 528,42 €
RESULTAT CUMULE	5 141,96 €	17 157,03 €	22 298,99 €

- ✓ **CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **PRÉCISER** que le compte administratif de l'exercice 2021 est en tous points conformes au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5.2 Compte de gestion 2021 – budget eau/assainissement (D-2022-04-024)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **QUE LE COMPTE DE GESTION** dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 6 – Affectation des résultats 2021 – budget eau/assainissement (D-2022-04-025)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2021

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

CONSTATE que le compte administratif présente

Excédent de fonctionnement	5 141,96 €
Excédent d'investissement	17 157,03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'INSCRIRE** à l'article 002 : résultat de fonctionnement en recette un montant de 5 141,96 € ;
 ✓ **D'INSCRIRE** à l'article 001 : résultat d'investissement en recette un montant de 17 157,03 € ;

Point 7 – Compte administratif et compte de gestion 2021 – budget Lehgasse

7.1 Compte administratif 2021 – budget Lehgasse (D-2022-04-026)

Monsieur André SCHICKEL, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **LUI DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retirée de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES Exécution 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REPORT	55 289,65 €	- 80 627,35 €	- 25 337,70 €
RESULTAT CUMULE	55 289,65 €	- 80 627,35 €	- 25 337,70 €

- ✓ **CONSTATER** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **PRÉCISER** que le compte administratif de l'exercice 2021 est en tous points conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

7.2 Compte de gestion 2021 – budget Lehgasse (D-2022-04-027)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **QUE LE COMPTE DE GESTION** dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 8 – Affectation des résultats 2021 – budget eau/assainissement (D-2022-04-028)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2021

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

CONSTATE que le compte administratif présente

Excédent de fonctionnement	55 289,65 €
Déficit d'investissement	80 627,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'INSCRIRE** à l'article 002 : résultat de fonctionnement en recette un montant de 55 289,65 € ;

- ✓ D'INSCRIRE à l'article 001 : résultat d'investissement en dépense un montant de 80 627,35 € ;

Point 9 – Subventions 2022 (D-2022-04-029)

VU l'article L 2311-7 du code général de la Fonction Publique,

Après avis de la commission des finances réunie le 06 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ D'ARRÊTER la liste des subventions à payer en 2022 comme suit :

6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE		2021
Les Trolles, délibération déjà prise le 11 janvier 2022	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	35 000,00 €
Groupement d'Action Sociale	Participation à l'action sociale en faveur du personnel communal	450,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers pour J.S.P.	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	600,00 €
Munster Bike	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	15,00 €
Les Amis de l'Emm	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	300,00 €
Clique de la Grande Vallée	Participation annuelle au fonctionnement	200,00 €
Ecole de Musique et de danse de la Vallée de Munster	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	720,00 €
Ecole de Musique Ilienkopf	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	560,00 €
Feux de la Wormsa	Participation aux frais de sécurisation de la soirée	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Participation annuelle au fonctionnement	600,00 €
Société de Musique Ilienkopf	Participation annuelle au fonctionnement école de musique	1 500,00 €
Chorale VOGESIA	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	350,00 €
Union départementale des Sapeurs-pompiers	Subvention Sapeurs-pompiers retraités et actifs	500,00 €
Zam Zam Népal	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	300,00 €
UNC Section Metzeral	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	300,00 €
6000 PAS	Participation annuelle au fonctionnement	300,00 €
Association Sportive de Munster	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	120,00 €
Divers		5 885 ,00 €
TOTAL :		48 000.00 €

Point 10 – Taux des taxes 2022 (D-2022-04-030)

Madame le Maire, indique que le taux de revalorisation des bases des impôts directs locaux fixée par la Loi de Finances 2022 s'élève à (+ 3,40 %). Elle rappelle que la dernière augmentation des taux communaux date de 2018.

Il n'y a plus lieu de voter un taux pour la taxe d'habitation suite à la réforme de cette dernière. Le gouvernement a gelé le produit à son taux d'imposition de 2020 à 2022 au niveau de 2019, soit 6,56 %. La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pourra de nouveau en voter le taux à compter de 2023. Concernant le taux d'imposition pour le foncier bâti, il correspond au taux issu de la fusion des parts communale et départementale. (pour mémoire, le taux de la taxe foncière communale est de 7,58 %).

	<i>Base 2022</i>	<i>Taux 2022</i>	<i>Produit 2022</i>
<i>Taxe foncière sur bâti</i>	1 362 000	20,75 %	282 615,00 €
<i>Taxe foncière non bâti</i>	79 400	48,02 %	38 128,00 €
TOTAL :			320 743,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE MAINTENIR** la pression fiscale pour 2022, en votant les taux des taxes foncières comme suit :
 - taxes foncières sur les propriétés bâties : 20,75 % (qui tient compte du transfert de la part départementale à la commune)
 - taxes foncières sur les propriétés non bâties : 48,02 %
- ✓ **DE PRENDRE ACTE** des montants prévisionnels de fiscalité directe locale :
 - taxes foncières : 320 743,00 €
 - taxes d'habitations (résidences secondaires) : 16 883,00 €
 - allocations compensatrices : 53 819,00 €
 - contribution au titre du coefficient correcteur : - 135 370,00 € (qui équilibre la réforme de la taxe d'habitation)

Point 11 – Dépenses d'investissement budget général 2022 (D-2022-04-031)

Sur proposition de la commission des finances réunie le 06 avril 2022 le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- **DE CHARGER** Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

Article	Objet	Montant
2031	Frais d'études	2 500,00 €
2051	Concessions et droits	1 500,00 €
2111	Terrains nus	20 000,00 €
2116	Cimetières	47 000,00 €
2121	Plantations d'arbres	100,00 €
2128	Autres agencements	2 500,00 €
21318	Autres bâtiments publics	
2132	Immeubles de rapport	5 000,00 €
2152	Installations de voirie	28 000,00 €
21538	Autres réseaux	33 000,00 €
2158	Matériel et outillage technique	23 000,00 €
2183	Matériel de bureau & informatique	8 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
2313	Construction – Mairie	1 100 000,00 €
2315	Inst. Matériel & outillage technique	33 000,00€
	Total des dépenses :	<u>1 307 600,00 €</u>

Point 12 – Budget primitif 2022 budget général (D-2022-04-032)

Madame le Maire, présente le budget primitif 2022, préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 06 avril 2022, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le budget primitif, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<i>Fonctionnement</i>	1 966 600,00 €	1 966 600,00 €
<i>Investissement</i>	2 329 000,00 €	2 329 000,00 €

Point 13 – Fixation du prix de l'eau 2022 (D-2022-04-033)

Madame le Maire informe le conseil que les redevances collectées pour le compte de l'agence de l'eau restent identiques à 2021.

Néanmoins, dans le cadre du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable rue de Mittlach et des différentes réparations sur le réseau d'eau, il est nécessaire d'ajuster le prix de l'eau.

Elle rappelle également, que le budget eau / assainissement qui relève d'une nomenclature spécifique (M49) a vocation à s'autofinancer, s'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC).

La commission des finances, réunie le 06 avril 2022 propose d'augmenter :

- la part communale de la redevance d'assainissement de 0,17 € / m³
- La location du compteur de 9,00 € / an
- Les charges fixes de 11,00 € / an

Le coût total se décomposant ainsi :

	2021	2022
Redevance antipollution due à l'Agence de l'Eau	0,350 €	0,350 €
Taxe de prélèvement due à l'Agence de l'Eau	0,057 €	0,057 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 €	0,233 €
Redevance assainissement	0,630 €	0,800 €
Part communale	1,930 €	1,930 €
<i>Prix au m³ / an :</i>	3,200 €	3,370 €
Location annuelle d'un petit compteur	6,00 €	15,00 €
Location annuelle d'un grand compteur	15,00 €	30,00 €
Charges fixes annuelles	4,00 €	15,00 €

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le prix de l'eau pour l'année 2022 tel que défini ci-dessus.

Point 14 – Dépenses d'investissement budget eau/assainissement 2022 (D-2022-04-034)

Sur proposition de la commission des finances réunie le 06 avril 2022 le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- **DE CHARGER** Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

Article

Objet

Montant

2156	Matériel spécifique – compteurs	2 884,78 €
2158	Autres – travaux réseaux	45 000,00 €
	<i>Total des dépenses :</i>	<i>47 884,78 €</i>

Point 15 – Budget primitif 2022 budget eau/assainissement (D-2022-04-035)

Madame le Maire, présente le budget primitif 2022, préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 06 avril 2022, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le budget primitif, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<i>Exploitation</i>	205 500,00 €	205 500,00 €
<i>Investissement</i>	94 000,00 €	94 000,00 €

Point 16 – Budget primitif 2022 budget Lehgasse (D-2022-04-036)

Madame le Maire, présente le budget primitif 2022, préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 06 avril 2022, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le budget primitif, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<i>Fonctionnement</i>	279 741,40 €	279 741,40 €
<i>Investissement</i>	161 254,70 €	161 254,70 €

Point 17 – Location d'un garage situé au 04 rue de la gare (D-2022-04-037)

Madame le maire expose :

La fleuriste, installée au 2, rue de la gare depuis le 15 septembre 2021 a émis le souhait de louer le garage annexe du 04 rue de la gare. L'organisation et son manque de place, 25 m² pour son local actuel, l'empêchent d'étendre son activité.

Le garage a une surface de 34 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE LOUER** le garage annexe du 4 rue de la gare à L'atelier les Saisons du Bonheur pour un montant mensuel de 30,00 €. / mois.

Point 18 – Création d'un emploi permanent (D-2022-04-038)

Sur rapport de Madame le Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent des services techniques relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures 00 minutes (soit 28,00 / 35^{èmes}), compte tenu d'une charge de travail importante ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mai 2022, un emploi permanent d'agent des services techniques relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures 00 minutes (soit 28,00 / 35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Point 19 – Révision du tarif de vente de bois d'affouage (D-2022-04-039)

Monsieur André Schickel, 1^{er} adjoint expose :

Par délibération du 05 février 2014 le conseil municipal avait fixé les tarifs suivants concernant la vente de bois :

- Prix du bois d'affouage (4 stères) : 200,00 € HT
- Prix du hêtre en bille : 45,00 € HT / m³
- Prix du hêtre sur pied : 8,00 € HT / m³

Le coût de revient du bois d'affouage s'élève aujourd'hui à plus de 200,00 € les 4 stères. Le but n'étant pas de vendre à perte, il y a lieu aujourd'hui d'augmenter ces prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ DE FIXER les tarifs suivants :

- Prix du bois d'affouage pour 4 stères : 220,00 € HT
- Prix du hêtre en bille : 50,00 € HT
- Prix du hêtre sur pied : 10,00 € HT

Point 20 – Communication et urbanisme

1. Communication
2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information : ... /...

CU 22R 0004	La Fourmi Immo	Derniers terrains Lehgasse
CU 22R 0005	Me Cédric HEINIMANN	Boulangerie Maurer
CU 22R 0006	Me Cédric HEINIMANN	5, rue du Gaschney (Braesch / Hissler)

Déclaration préalable :

DP 22R 0012	Changement fenêtres / installation porte fenêtre / volets roulants / isolation et ravalement de façade	Mme Jeannine GLEY	3 rue du Gaschney
DP 22R 0013	Mise en place d'un garage	M Claude SPENLE	2 rue du Gaschney
DP 22R 0014	Restauration d'un atelier chèvrerie	M Etienne BRINGOLF	Pfeifferberg

DP 22R 0015	Pose panneaux photovoltaïques	M Bruno LAMEY	3 rue de Mittlach
-------------	-------------------------------	---------------	-------------------

Droit de préemption urbain :

Me Cédric HEINIMANN	Boulangerie Maurer
Me Cédric HEINIMANN	5, rue du Gaschney (Braesch / Hissler)

Permis de construire :

Rénovation grange en habitation	M et Mme Bernard LONG

Point 21 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Point 22 – Divers

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 31 mai. Ce même jour une visite de la salle des fêtes est prévue à 19 h 30 afin de montrer aux conseillers l'ensemble des travaux devant y être effectués.

La séance est levée à 22h04